

[20162]

BORDEREAU D'ENVOI N° _____ /ACALAN

Le Président de l'Académie Africaine des Langues

A

Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence

CONFIDENTIEL

| DESIGNATION | NBRE | OBSERVATIONS |
|---|------|----------------------|
| Note à la Très Haute Attention du Président de la République relative au Compte-rendu des dispositions prises concernant le projet de Résolution sur l'Académie soumis à la 31 ^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO | 1 | « Pour attribution » |



Koulouba, le 05 OCT 2001
Le Président de l'Académie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul'.

Adama SAMASSEKOU

**NOTE A LA TRES HAUTE ATTENTION
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

***OBJET : Compte-rendu des dispositions prises concernant le projet de
Résolution sur l'Académie soumis à la 31^{ème} Conférence Générale
de l'UNESCO***

Les travaux de la Consultation Africaine des 25, 26 et 27 mai 2001 ont permis d'élaborer un projet de décision soumis au Sommet des Chefs d'Etat de l'OUA et deux (2) projets de Résolution : l'un à la Conférence des Ministres de la Culture de la Francophonie et l'autre à la Conférence Générale de l'UNESCO.

Après la validation politique du projet d'Académie par le Conseil des Ministres et le Sommet des Chefs d'Etat de l'O.U.A. par la Décision CM/Déc. 613(LXXIV), le Mali présentera à la 31^{ème} Session de la Conférence Générale de l'UNESCO le projet de Résolution soutenant la création de l'Académie Africaine des Langues.

Un certain nombre d'actes ont été posés en prévision de cette Conférence Générale de l'UNESCO qui se tiendra du 15 octobre au 4 novembre 2001.

Au lendemain de la Consultation Africaine, dès le 8 juin 2001 par lettre N° 0076/MACALAN, la Mission pour l'Académie Africaine a saisi le Ministre de l'Education afin de finaliser, à travers la Commission Nationale Malienne, le projet de Résolution à l'attention du Directeur Général de l'UNESCO. Par ailleurs, la Mission a demandé au Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur de saisir Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Mali à Paris, Délégué Permanent auprès de l'UNESCO, pour le suivi de ce dossier.

La voix des pays amis conjuguée à celle de Monsieur l'Ambassadeur du Mali à Paris et à celle de la délégation malienne pèsera sans doute de son poids afin que soit inscrit le projet de l'Académie au Programme de l'UNESCO pour le court et moyen terme.

SUGGESTION

Après la Consultation Africaine, la Décision de Lusaka et l'Installation de la Présidence de l'Académie, on peut sans se tromper affirmer que la mobilisation scientifique et politique est réussie.

Il reste à assurer la mobilisation des ressources financières pour le démarrage des Activités de l'Académie et son soutien dans les premières années. C'est pourquoi, la Conférence Générale de l'UNESCO nous permettra aussi de nous assurer de l'accompagnement de certains partenaires techniques et financiers.

L'UNESCO figure parmi les partenaires dont les prédispositions sont évidentes, et participer à sa Conférence Générale comme espace de sensibilisation et de mobilisation est gage de succès pour ce Projet commun à l'Afrique.

Koulouba, le 4 octobre 2001
Le Président de l'Académie




Adama SAMASSEKOU

2001

Note à la Très Haute Attention du
Président de la République relative au
Compte-rendu des dispositions prises
concernant le projet de Résolution sur
l'Académie soumis a la 31eme.
Conférence Générales de FUNESCO

ACALAN

ACALAN

<http://archives.au.int/handle/123456789/1456>

Downloaded from African Union Common Repository